

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

### Projets structurants et travaux mutualisés

#### 25. Effacement des réseaux rue du 11 novembre - 1ère phase – finalisation de l'étude avec le SDEC

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de voirie de la RUE DU 11 NOVEMBRE – CD 512 –T1 2026, il est nécessaire d'effacer les réseaux aériens des voies, en confiant au SDEC Energie, Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, la délégation de la maîtrise d'ouvrage, pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution électrique et pour le réseau de génie civil de télécommunication. La Collectivité est compétente et maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public. De ce fait, le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 septembre 2024 avait validé et acté l'étude préliminaire.

Une étude définitive a été établie par le SDEC nous informant d'une baisse de la participation communale par rapport à l'étude préliminaire, qui tenait compte des taux d'aides connus au moment et selon une estimation des travaux qui devait être confirmée par des études plus détaillées.

Le coût total de cette opération est de : **297 705,95 € HT**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 %, pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève donc à **202 615,87 €** selon la fiche financière et se décompose comme suit :

- Electricité : 65 521,20 €
- Eclairage Public : 81 739,14 €
- Télécommunication : 55 355,53 €.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Projets structurants et travaux mutualisés du 26 novembre 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/25 du 10 décembre 2025 à 20h30





Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider d'inscrire le paiement de sa participation en Section d'Investissement
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à la récupération de la TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 8 931,18 €,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

<b>VOTE : Unanimité</b>		<b>Dont pouvoirs</b>
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/25 du 10 décembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 06

Le 10 Décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 décembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 décembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggié			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAISS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal MARTIN
LAURENT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEDRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-25-DE

Accusé certifié exécuté par LE DRÉAU Nathalie

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/25 du 10 décembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/25 du 10 décembre 2025 à 20h30